

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-66

**OBJET : RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE AU CAMPING MUNICIPAL "LE BELVÉDÈRE" - PLAN DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE ÉTABLI EN PARTENARIAT AVEC LE SYANE**

Rapporteur : Aurélien MODURIER

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **31 MARS 2023**

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BOUVERAT Evelyne (pouvoir à COHEN Guillaume), DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornela (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** PESSEY Tony

**D.CN.2023-66**

**OBJET : RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE AU CAMPING MUNICIPAL "LE BELVÉDÈRE" - PLAN DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE ÉTABLI EN PARTENARIAT AVEC LE SYANE**

Rapporteur : Aurélien MODURIER

Le SYANE exerce la compétence en matière de réalisation de travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

L'opération de rénovation du réseau d'éclairage public dans l'enceinte du camping municipal sur le territoire de la commune déléguée d'Annecy, entrant complètement dans le champ de ses compétences, le SYANE a été saisi pour assurer la réalisation des travaux.

Par délibération n° D.CN.2022-283 du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a approuvé un plan de financement initial objet de cette rénovation. Le montant total prévisionnel de cette opération s'élevait à 197 463,75 € TTC, dont 138 102,03 € à la charge de la commune, auxquels s'ajoutaient 5 923,92 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un total de 144 025,95 € TTC.

Dans le cadre des travaux en cours, il a été demandé au SYANE d'étudier la possibilité d'adjoindre sur le réseau en cours de construction, des relais Wifi complémentaires intégrés aux candélabres afin que le service de communication soit opérationnel sur la totalité de l'emprise du camping et des espaces dédiés aux occupants. Un linéaire de fourreaux sur 105 mètres supplémentaires est à ce titre nécessaire.

Le montant total prévisionnel de cette opération complémentaire s'élève à 8 860,39 € TTC à la charge de la commune, auxquels s'ajoutent 265,81 € de frais généraux versés au SYANE (correspondant à 3 % du montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus) soit un total de 9 126,20 € TTC. Le plan de financement de l'opération est annexé au présent rapport.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce plan de financement complémentaire établi en partenariat avec le SYANE pour la rénovation du réseau d'éclairage au camping municipal « Le Belvédère » ;
- **AUTORISER** le règlement de la participation communale en fonds propres d'un montant total de 9 126,20 € TTC, dont 80 % de 8 860,39 € TTC à la charge de la commune et 80% de 265,81 € de frais généraux à la date de notification de l'avenant au marché de travaux, soit 7 088,31 € + 212,65 € = 7 300,96 €.

**La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ**

Pour : 68 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Ne prend pas part au vote : GRANGE Antoine

Le Secrétaire de séance

PESSEY Tony

Signé électroniquement par :

Tony PESSEY

Date : 31/03/2023

Qualité : Conseiller municipal

Pour extrait conforme

Par délégation du Maire

Signé électroniquement par :

Christelle BRANDO

Date : 31/03/2023

Qualité : Cheffe de service



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

**Commune** ANNECY  
**N° de contrat** 22071  
**Date** 16/12/22

74010



Nombre de candélabres : 0  
 Nombre de consoles : 0

**PLAN DE FINANCEMENT  
 PROGRAMME 2022  
 OPERATION : Camping Municipal\_Complément**

Votre interlocuteur technique : **Laurent BOUR**  
 Votre interlocuteur administratif : **Gabriela ROUPIOZ**

Numéro d'opération : 20195				Opération : Camping Municipal_Complément			REPARTITION DU FINANCEMENT										
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Participation du Syane				Participation de la commune					
								Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune		
<b>Réseaux de Télécommunications*</b>																	
AS	20195	00		Autres travaux non subventionnés	7 383,66 €	1 476,73 €	8 860,39 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	7 383,66 €	1 476,73 €	8 860,39 €		
<b>Sous-total</b>					<b>7 383,66 €</b>	<b>1 476,73 €</b>	<b>8 860,39 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>7 383,66 €</b>	<b>1 476,73 €</b>	<b>8 860,39 €</b>		

\*Attention le montant suh - € relatif aux travaux sous Maîtrise d'ouvrage d'Orange est un montant sans TVA. Il ne figure pas dans les montants travaux HT.

<b>TOTAL</b>	<b>7 383,66 €</b>	<b>1 476,73 €</b>	<b>8 860,39 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 383,66 €</b>	<b>1 476,73 €</b>	<b>8 860,39 €</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------	---------------	---------------	-------------------	-------------------	-------------------

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC (hors Génie Civil pour Fibre Optique - Collecte)	<b>285,81 €</b>
--	-----------------

*La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.*

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit **7 088,31** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit **212,85** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

